

Courrier des personnels des Dînes Chiens de Chilly Mazarin (91)
réunis en visioconférence, soutenus par la section FO

A Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale
Le 24 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Nous, personnels du collège les Dînes Chiens de Chilly Mazarin (91) avons pris acte de la déclaration du 13 avril 2020 du Président de la République qui impose une réouverture progressive des crèches, écoles, collèges et lycées à compter du 11 mai 2020, et ce alors même que de nombreuses instances scientifiques et médicales (INSERM, Fédération des médecins de France, Conseil national de l'ordre des médecins) le déconseillent vivement.

Cette annonce ne fait que raviver nos inquiétudes.

A deux semaines de la reprise, vous n'avez toujours pas apporté les garanties suffisantes permettant un retour en toute sécurité et vous renvoyez encore une fois les questions organisationnelles à l'échelle locale. Ça suffit ! Le manque d'organisation démontre bien que cette reprise des cours n'a pas pour but de limiter les inégalités entre nos élèves comme vous l'annoncez mais bien de réouvrir une garderie pour les salariés ! La récente annonce de rendre l'école non-obligatoire en présentiel prouve d'ailleurs que l'Etat se désengage d'assurer la sécurité des élèves. Tout le monde est inquiet, personnels et parents d'élèves compris. Un vœu adopté au comité départemental de l'Essonne par l'ensemble des fédérations de parents et certains syndicats enseignants exige que les conditions de sécurité soient assurées.

Si vous souhaitez véritablement mettre un terme aux inégalités, que nous vous signalons depuis de nombreuses années, il vous faut alléger les effectifs des classes, en augmentant le nombre de postes et en abondant les DHG dès la rentrée 2020 et recruter du personnel de vie scolaire et médico-social. Pour notre établissement, nous demandons toujours 60h en plus de l'enveloppe qui nous a été attribuée. La catastrophe sanitaire qu'a engendrée la casse des services hospitaliers (suppressions de lits, de services, de postes, de matériel, de budgets) a démontré qu'il faut stopper immédiatement la destruction du service public !

Quoiqu'il en soit, nous refusons de retourner sur notre lieu de travail au péril de nos vies, de celles de nos élèves et de leur famille ! Nous refusons que notre établissement soit le vecteur du covid19 !

C'est pourquoi, nous exigeons avant toute reprise de l'activité dans notre collège :

- La prise de température de tous à l'entrée du collège
- Des tests sérologiques pour organiser le dépistage systématique pour tous les personnels et les élèves, conformément à l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril 2020 et aux préconisations de l'OMS auxquelles vous n'avez toujours pas répondu
- Des masques FFP2 ou FFP3, seul équipement de protection individuel soumis aux règles du code du travail
- Des matériels de protection (essuie-tout, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, dans toutes les salles et dans les espaces communs, du savon et du papier dans les toilettes des personnels et des élèves et dans les salles possédant des lavabos, des gants) en quantité suffisante pour tous les personnels de l'éducation nationale, pour tous les agents territoriaux et pour tous les élèves.
- Que les locaux soient désinfectés avant la reprise et 2 fois par jour comme le préconise le médecin conseil du rectorat
- Que le mobilier et le matériel pédagogique soient désinfectés plusieurs fois par jour

- Que la distanciation sociale d'1 mètre puisse être garantie partout (cours de récréation, cantine, couloirs, permanence, entrée du collège, salle de cours, CDI).
- La garantie que les personnels fragiles (listés par le haut conseil de la santé publique dans une recommandation du 14 mars 2020), ou vivant avec une personne fragile puisse bénéficier d'une ASA (autorisation spéciale d'absence)
- La garantie que les collègues utilisant les transports en commun puissent bénéficier d'une ASA s'ils le souhaitent
- La garantie que, malgré toutes ces précautions, si un collègue venait à contracter le virus, son cas soit reconnu en maladie professionnelle
- Des emplois du temps adaptés qui respectent nos obligations réglementaires de service, nos temps de pause (même en cas de poste partagé), et les contraintes personnelles que chaque agent a indiqué sur sa fiche de vœu
- La garantie que nos obligations réglementaires de service seront respectées, que ce soit en présentiel, en télétravail ou les deux.
- La garantie que le temps de présence des agents d'entretien ne sera pas allongé (recruter si besoin) et qu'ils auront du matériel de protection spécifique et une formation pour manipuler en toute sécurité les produits virucides commandés par le conseil départemental.
- La garantie que les AED n'aient pas à surveiller des permanences à plus de 10 élèves
- La garantie que la professeure documentaliste n'ait pas plus de 5 élèves en même temps dans le CDI afin de respecter la distanciation sociale d'1 mètre et qu'elle ait un matériel de protection spécifique (gants) pour manipuler les documents.
- En EPS : garantir l'accès à des infrastructures sportives de la ville, afin de désengranger la cour de récréation. Garantir le lavage et la désinfection de tout le matériel pédagogique nécessaire à la pratique (ballon, chasuble ...) immédiatement après l'utilisation d'un élève, garantir une bouteille d'eau pour chacun notamment pendant les jours de grandes chaleurs afin d'éviter que les élèves aillent boire au robinet, garantir une prise en charge rapide en cas de blessures d'un élève.
- Des plexiglas de protection pour les agents administratifs, CPE, agents d'accueil, personnels de direction et de vie scolaire qui devront recevoir les familles et les élèves.

Nous avons hâte de retrouver nos élèves et l'exercice normal de notre métier, cependant notre premier souci pour le moment est d'éviter une relance de l'épidémie et de garantir la santé de tous. C'est pourquoi nous ne pourrions pas envisager une rentrée scolaire sans ces conditions préalables.

En l'absence de toutes ses garanties nous nous réservons la possibilité d'exercer notre droit de retrait à partir du 11 mai 2020.

Enfin, Monsieur le Ministre, nous considérons que le protocole que vous souhaitez mettre en place doit tenir compte de nos demandes urgentes et indispensables. Il ne s'agirait pas de donner des consignes sur l'organisation du travail avant même d'avoir assuré à tous vos agents la sécurité que vous avez l'obligation de leur garantir. Il ne s'agit pas de déclarer que les conditions sanitaires sont réunies, nous voulons des preuves !

Nous refusons donc d'engager notre responsabilité en participant à l'élaboration d'un protocole local visant à assurer la sécurité lors de la réouverture de notre collège. Ni médecins, ni ISST, ni employeur : nous n'avons pas à prendre des responsabilités qui ne sont pas les nôtres et qui engagent la sécurité des élèves et de leur famille. C'est pourquoi, nous vous demandons de mettre en place d'urgence le DUERP dans notre établissement, qui tiendra compte de nos avis mais qui relève de votre unique responsabilité (et non de celle de nos chefs d'établissement qui seront consultés mais pas « responsables »).

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations
Les personnels du collège les Dînes Chiens de Chilly Mazarin

Courrier adopté à l'unanimité des 28 présents

Copie à la DASEN de l'Essonne et à la Rectrice de l'académie de Versailles